

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) :

Responsable légal (e) de l'enfant :

Autorise *mon fils, *ma fille : (Rayer la mention inutile)

A quitter les locaux de la Maison des Jeunes, et à rentrer seul (e) à mon domicile :

Après les activités à partir de 17h (et/ou) après le séjour dès l'arrivée.

Validité pour les semaines ALSH O/N

Validité pour les séjours O/N

Date :

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour les semaines à la Maison des Jeunes :

Accueil le matin de 9h à 10h

Accueil le soir de 17h à 17h30

Activités de 10h à 17h